



## Divorcer avant d'avoir la carte de residence de 10ans Algérien

Par **Lilouuu**, le **20/05/2013** à **13:10**

Bonjour ,

Retirée en france en 2010 avec une carte de sejour d'1 an visiteur,je me suis mariée en 2011, j'ai eu une carte de residence de 1 an pour algérien mariée avec un français, depuis juillet 2012 j'ai déposée mon dossier de carte de residence de 10 ans,je suis a mon 3è récépissé et la semaine prochaine j'irai voir car je suis à terme de mon 3e récépissé et comme j'ai pas eu de convocation je m attends a 4e récépissé.

Mon problème c est que je veux divorcer car mon mari a ramené sa maîtresse à la maison et m'a dit je veux faire ma vie avec elle juste parce que elle est riche et lui veut profiter d'elle car je le connais très bien.

Entre temps mon ex ma contactée et on a envie de reprendre ensemble et se marier et je veux vraiment faire ma vie avec lui car c est un homme gentil.

Ma question : si je divorce avec mon mari car on partage plus rien ensemble et je me marie avec mon ex me crie des problème avec la préfecture sachant que mon mari ma dis d attendre ma carte mais je supporte plus rester mariée avec lui et on est pressé mon ex et moi pour avoir une vie normal.

Merci d'avance pour votre aide.

Amicalement

Par **divine**, le **24/05/2013** à **15:15**

bonjour lilou je tombe sur ton message te par chance je pense que nous pouvons nous comprendre !!!.

en effet je vais répondre à ta question car moi j' ai quitter le domicile conjugal avant d' avoir ma carte de 10 ans mais je regrette un peu en même temps je suis parti pour des violences conjugales !! .

normalement moi je devais faire la demande de ma carte de résidente cette année mais voilà je ne peux pas car y' a plus communautaire de vie entre mon époux et moi donc je suis contrainte à recommencer et à payer à la préfecture jus qu' en 2015 sauf si je trouve un c d i

bien-sûr car j' ai eu un fils avec mon époux et j ' ai demandé en tant que parent d' enfant français . moi je suis d' origine africaine donc camerounaise peut - être que les lois ne sont pas pareil en ce qui concerne ton pays mais j' aimerais juste te dire de supporter un conseil soit patiente ne fait pas cette erreur là si il est prêt à aller signer le document avec toi soit patiente et je peux te dire que ils st très heureux de savoir que nous nous séparons de nos conjoints surtout pour celles qui n' ont pas de carte de résident alors , demande à ton ex de te comprendre .

moi tu sais malgré mes violences il en ont rien à foutre ce qui veut dire que il fallait que je reste vivre avec mon mari malgré tout et de plus moi j' ai rempli mes conditions j' ai fait 3 ans de mariage selon la lois mais la dame à qui j' ai remis mon dossier à la prefecture m ' a dit oui!!! il faut avoir fait trois ans de mariage et aussi que la communauté de vie ne cesse pas donc tu vois il faut juste se poser la question est ce que on délivre vraiment les cartes aux femmes victimes de violences !!!! c' est malheureux !!! car moi je ne suis pas partie de chez moi parce j ' espérais avoir les papiers mais parce qu' il fallait protéger ma fille et me protéger . donc si il ne te fait rien de mal je te le demande soit patiente ce que nous subissons ds ce pays c' est horrible donc à toi de profiter de lui aussi parce qu' il n ' a pas hésiter à ramener une femme chez vous .

prend soin de toi et réfléchis bien je ne sais si vous avez des enfants ? si non attend d' avoir ta carte !!! bisous!!

Par **Arslen**, le **17/10/2016** à **21:26**

Bonjour

je suis Algerien et je suis marie avec une française elle ma demande la separation a cause parceque elle fomme beaucoup de..... et moi je fume pas j essey plusieurs fois pour l'aide mais j'arrive pas

ca f pluse que 4 mois j'ai pas parler avec elle et mm elle m'aparle jamais alors j ai trouvee un poste CDI .

Es que si j ai pose mon dossier avec un CDI je peux prendre la carte de 10 ans ??